

qu'auparavant. Par la suite ces principes ont été étudiés et adoptés par les conférences internationales qui se sont tenues récemment à Genève sur le droit de la mer en 1958 et 1960 et sur les relations et les immunités diplomatiques à Vienne au printemps de 1961.

Les membres de la commission sont élus pour cinq ans et se réunissent chaque année pendant environ deux mois à Genève. Le nombre des membres de la commission a été porté de 21 à 25 de manière à permettre une représentation plus adéquate des états afro-asiatiques membres des Nations Unies.

Un curriculum vitae de M. Cadieux se trouve en annexe au présent communiqué ainsi que le texte de la déclaration qu'il prononçait au moment de son élection.